

# Bulletin d'inscription pour le Vide Grenier

Le Mercredi 1er Mai 2024

**100 emplacements**

Un café offert par l'amicale

## Règlement

### Article 1 : Date et lieux du vide grenier

- Mercredi 1<sup>er</sup> Mai 2024
- début de la manifestation : 9 h (accueil des exposants entre 6h et 8h30)
- fin de la manifestation : 17h

Cette journée est organisée par l'amicale de l'école des Rosiers sur Loire.

Elle se tiendra à l'adresse :

**Terrain vert**

rue du bourg

LES ROSIERS SUR LOIRE

49350 GENNES-VAL-DE-LOIRE

### Article 2 : Placement et stationnement

- Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'arrivée sur le lieu. Les participants sont tenus de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation (voir fiche attestation-inscription).
- Dès leur arrivée, les exposants seront alors accompagnés vers leur emplacement par un membre de l'organisation.

· **Le véhicule sera sur l'emplacement, pas de sortie autorisée.**

**(ATTENTION : 1 emplacement fait 5 ml) Mesurez bien votre véhicule et la remorque si besoin**

- Il est interdit de modifier la disposition des emplacements.
- Pour des raisons de sécurité, les voitures roulantes ne sont pas autorisées avant 17h, sauf autorisation expresse des organisateurs, notamment pour raisons météo.
- L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Organisateur: L'AMICALE DE L'ECOLE DES ROSIERS SUR LOIRE

[amicaledelecoledesrosiers@gmail.com](mailto:amicaledelecoledesrosiers@gmail.com)

### Article 3 : Participants

Les exposants doivent être munis, le jour du vide-grenier, de leur **carte d'identité** et devront ramener le coupon de validation **Attention !** Les organisateurs ne fournissent pas de matériel d'exposition.

### Article 4 : Encaissement

Il est fixé à 10 € les 5 mètres linéaires.

Tout mètre linéaire en plus sera facturé 2 euros/mètre. Le règlement se fait en espèces ou virement bancaire ou par chèque à l'ordre de "l'amicale de l'école des rosiers"

Tout emplacement réservé est dû, aucune annulation ne pourra être remboursée.

### Article 5 : Responsabilités

Chaque participant est responsable de l'ensemble des biens exposés sur l'emplacement qui lui a été attribué et des dégâts qu'il pourrait occasionner (attention aux tonnelles et parasols en cas de vent !). Il s'engage à respecter les consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges tels que perte, vols, casses ou autres détériorations. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

### Respect de l'environnement :

Des poubelles (tout venant et recyclable) seront à disposition sur le terrain. A la fin du vide grenier, merci de laisser les lieux de votre emplacement propre.

### Article 7 : Acceptation

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Les responsables se réservent le droit d'exclure toute personne (sans remboursement) ne respectant pas cette réglementation ou qui troublerait le bon fonctionnement du vide-grenier.

Les membres de l'Amicale seront présents pour faire respecter ce règlement.

## Inscription à nous retourner avant le 19 Avril 2024

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre :

- un membre au : Mme TUSSEAU 06.13.70.78.45 ou Mme RICOU 06.10.97.68.20

- ou mail : [amicaledelecoledesrosiers@gmail.com](mailto:amicaledelecoledesrosiers@gmail.com)

Je soussigné(e) .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél (Obligatoire) : .....  
Email : .....  
N° Immatriculation du véhicule (utilisé le jour du vide-grenier) : .....  
**Titulaire de la pièce d'identité N° (Obligatoire):**.....

Déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant(e)

Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 code du commerce)

Ne participer qu'à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile

Demande l'autorisation :

D'exercer l'activité d'exposant pour la journée.

Souhaite réserver :

..... mètres linéaires (10 euros les 5ml minimum)

..... mètre(s) linéaires supplémentaires à 2euros le ml

TOTAL REGLEMENT : .....euros

MODE REGLEMENT : O virement O chèque O espèces

Par chèque libellé à l'ordre de : "Amicale de l'école des rosiers" et l'envoyer à MME

RICOU Emilie – 30 B Rue du Champ de Bessé – 49350 LES ROSIERS SUR LOIRE

Par virement : FR76 1027 8394 1000 0200 2130 182 BIC CMCIFR2A

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer.

Fait aux ROSIERS SUR LOIRE, le

Signature :

Lu et approuvé,

**Coupon de validation à la participation du  
Vide Grenier le 1<sup>er</sup> Mai 2022**

**Nom Prénom :.....**

**Numéro de téléphone :.....**

**Nombre mètre linéaire : .....**

**Immatriculation du véhicule :.....**